

MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE
ADMINISTRATION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT
ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE DE REGIME 1

DOSSIER PEDAGOGIQUE

UNITE D'ENSEIGNEMENT

**EPREUVE INTEGREE DE LA SECTION :
BACHELIER EN ELECTROMECHANIQUE -
ORIENTATION : ELECTROMECHANIQUE ET
MAINTENANCE**

ENSEIGNEMENT SUPERIEUR DE TYPE COURT

DOMAINE : SCIENCES DE L'INGENIEUR ET TECHNOLOGIE

<p>CODE : 2120 00 U31 D3 CODE DU DOMAINE DE FORMATION : 206 DOCUMENT DE REFERENCE INTER-RESEAUX</p>
--

**Approbation du Gouvernement de la Communauté française du 19 juillet 2016,
sur avis conforme du Conseil général**

EPREUVE INTEGREE DE LA SECTION : BACHELIER EN ELECTROMECHANIQUE - ORIENTATION : ELECTROMECHANIQUE ET MAINTENANCE

ENSEIGNEMENT SUPERIEUR DE TYPE COURT

1. FINALITES DE L'UNITE D'ENSEIGNEMENT

1.1. Finalités générales

Conformément à l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, cette unité d'enseignement doit :

- ◆ concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale et culturelle ;
- ◆ répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

1.2. Finalités particulières

Cette unité d'enseignement doit permettre de vérifier si l'étudiant a intégré l'ensemble des capacités terminales de chacune des unités déterminantes de la section « Bachelier en Electromécanique – Orientation : Electromécanique et Maintenance¹ ».

L'étudiant prouvera, par une recherche personnelle et approfondie, ses compétences en électromécanique, en démontrant qu'il est capable :

- ◆ d'acquérir des concepts pour pouvoir les exploiter et les transposer dans des situations nouvelles ;
- ◆ d'utiliser et d'appliquer judicieusement des formules, lois, procédés, règles ou techniques relevant du domaine de l'électromécanique ;
- ◆ d'analyser un problème relatif au domaine électromécanique en recherchant principalement les modifications ou transformations susceptibles d'améliorer les performances de fonctionnement de l'ensemble analysé dans le respect des règles de sécurité et de protection de l'environnement ;
- ◆ de maintenir l'outil en tenant compte des aspects techniques et organisationnels ;
- ◆ de communiquer avec autrui et de travailler en équipe ;
- ◆ et s'il échet, d'évaluer financièrement l'impact des modifications ou transformations apportées à l'ensemble mécanique étudié.

2. CAPACITES PREALABLES REQUISES

Néant.

¹Masculin utilisé à titre épïcène

3. HORAIRE MINIMUM DE L'UNITE D'ENSEIGNEMENT

3.1. Etudiant : 160 périodes

3.2. Encadrement de l'épreuve intégrée

Dénomination des cours	Classement	Code U	Nombre de périodes par groupe d'étudiants
Préparation de l'épreuve intégrée de la section : Bachelier en Electromécanique – Orientation : Electromécanique et Maintenance	CT	I	16
Epreuve intégrée de la section : Bachelier en Electromécanique – Orientation : Electromécanique et Maintenance	CT	I	4
Total des périodes :			20

4. PROGRAMME

4.1. Etudiant

Au départ d'un cahier des charges relatif à une application impliquant l'utilisation de l'électromécanique, donné à l'étudiant ou construit par lui et avalisé par le conseil des études, dans le respect des règles de sécurité et de protection de l'environnement, l'étudiant élaborera un dossier technique démontrant ses capacités à :

- ◆ analyser les plans figurant au cahier des charges et le cas échéant en élaborer ;
- ◆ expliquer le rôle et le fonctionnement des principaux éléments de l'ensemble électromécanique étudié ;
- ◆ apporter des modifications ou des transformations améliorant les conditions de fonctionnement de l'ensemble électromécanique étudié ;
- ◆ relever les points cruciaux de la maintenance en planifiant les travaux de maintenance correspondants ;
- ◆ proposer éventuellement une évaluation financière des modifications ou des transformations apportées à l'ensemble électromécanique étudié ;
- ◆ le cas échéant, se situer au sein d'une équipe de travail.

4.2. Chargé de cours

L'élaboration du projet se fera sous l'accompagnement d'un ou de plusieurs chargés de cours qui devront :

- ◆ vérifier régulièrement le bon déroulement du travail et donner des conseils concernant la bibliographie, l'orientation du travail ;
- ◆ conseiller l'étudiant dans la préparation de l'épreuve intégrée.

5. ACQUIS D'APPRENTISSAGE

Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant sera capable,

dans le respect de la réglementation en matière de sécurité et d'environnement :

- ◆ de présenter son dossier conformément aux critères préalablement définis quant au style et à l'orthographe et en respectant le délai imposé ;
- ◆ de défendre son dossier en prouvant qu'il a intégré les savoirs, savoir-faire et savoir-être nécessaires des unités de formation déterminantes de la section en vue d'assurer le fonctionnement normal de l'ensemble électromécanique étudié ;
- ◆ d'appliquer des concepts scientifiques et technologiques relevant du domaine de l'électromécanique ;
- ◆ d'évaluer éventuellement le coût des opérations de maintenance, des modifications ou transformations apportées à l'ensemble électromécanique étudié en vue d'assurer son fonctionnement normal.

Pour la détermination du degré de maîtrise, il sera tenu compte des critères suivants :

- ◆ l'esprit critique et de synthèse ;
- ◆ le sens de l'organisation, la rigueur et l'originalité dans la production du message ;
- ◆ l'utilisation judicieuse des concepts scientifiques et technologiques ;
- ◆ le cas échéant, la précision de l'évaluation financière et la capacité de se situer au sein d'une équipe de travail.

6. CHARGE DE COURS

Le chargé de cours sera un enseignant.